



# DIRECCTE

## Entreprises

la lettre d'information de la **DIRECCTE Occitanie**

N°9 // Juin 2018

### Edito

Les transformations majeures que connaissent les entreprises et des secteurs entiers de l'économie ont des effets importants sur les organisations de travail, les métiers et donc les compétences attendues de la part des actifs qu'ils soient dirigeants, salariés et demandeurs d'emploi.

Pour anticiper et accompagner ces évolutions, le Gouvernement a engagé une transformation profonde du système de formation professionnelle initiale et continue tout en reprenant certaines orientations issues des accords interprofessionnels nationaux conclus par les partenaires sociaux en février 2018. L'objectif est triple :

D'abord, donner de nouveaux droits aux personnes pour leur permettre de choisir leur vie professionnelle tout au long de leur carrière.

Ensuite, renforcer l'investissement des filières professionnelles et des entreprises dans les compétences de leurs salariés ; elles seront aidées en cela par une simplification institutionnelle et réglementaire forte de la collecte et de la gestion des fonds de la formation professionnelle. Ces fonds seront désormais particulièrement tournés vers la formation des salariés en alternance afin de favoriser l'embauche des jeunes qui pourront accéder ainsi à des qualifications reconnues.

Enfin, faciliter l'inclusion par un Plan d'investissement dans les compétences pour les demandeurs d'emploi et les jeunes. Le Plan d'investissement dans les compétences, auquel les régions seront associées sous forme contractuelle, propose un réel changement d'échelle et de méthode. 1 million de demandeurs d'emploi peu qualifiés et 1 million de jeunes éloignés de l'emploi supplémentaires seront formés d'ici 5 ans.

Avec ses moyens renforcés et plus efficaces, au sein du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CREFOP), la DIRECCTE continuera son engagement dans l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi ainsi que l'accompagnement des entreprises et filières régionales dans leur politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et de formation des salariés.

Les prochains numéros de Direccte Entreprises reviendront plus en détail sur ce sujet. Dans ce numéro, je vous invite à lire plus particulièrement l'article sur le Parcours Emploi Compétences, ainsi que celui sur la mise en place du comité social et économique. Vous y trouverez 100 réponses concrètes à vos questions sur la mise en œuvre des ordonnances travail.

**Christophe Lerouge**, directeur régional



## Sommaire

### ACTUALITÉS

- L'évaluation clinique du dispositif médical dans tous ses états..... p 2
- Le SPôTT «Terra Gers®, l'expérience slow tourisme» ..... p 2
- Lancement de l'opération Interministérielle Vacances..... p 3

### ZOOM SUR

- Le Parcours Emploi Compétences, dispositif pour l'insertion professionnelle ..... p 4
- CSE, anticipez !..... p 5
- Commerce extérieur et investissements étrangers en Occitanie..... p 5
- Les délais de paiement interentreprises : une amélioration ..... p 7

**APPELS À PROJETS** ..... p 7 - 8

**DERNIÈRES PUBLICATIONS** ..... p 8

**DIRECCTE**  
**Occitanie**

Direction Régionale  
des Entreprises,  
de la Concurrence,  
de la Consommation,  
du Travail et de l'Emploi



## L'évaluation clinique du dispositif médical dans tous ses états, le 18 septembre à Narbonne

Une journée d'information dédiée aux startups, fabricants de dispositifs médicaux, responsables affaires réglementaires, est organisée dans le cadre des travaux du Groupe de Travail « Aspects réglementaires » du Comité Stratégique Filière Régional Santé (CSFR).

**Date : mardi 18 septembre 2018 de 9h à 16h30**  
**Lieu : CCI de l'Aude - 1, Avenue du Forum, 11100 Narbonne**

[Consulter le programme](#)

[S'inscrire à la journée](#) - inscription gratuite mais obligatoire avant le 5 septembre 2018



### Le GT « aspects réglementaires »

En 2013, dans le cadre du Comité Stratégique Régional de la Filière santé, et compte-tenu des enjeux liés à l'évolution de la réglementation pour les entreprises notamment des dispositifs médicaux, a été instauré un groupe de travail « aspects réglementaires » piloté par un industriel et la Direccte.

Les actions du Groupe de Travail se sont essentiellement articulées autour de deux axes :

- Formation : mise en place par un membre du GT du diplôme Universitaire « ingénierie et réglementation des dispositifs médicaux » auprès de l'université Paul Sabatier ;
- Information et partage d'expérience : ateliers pratiques sur des thématiques variées : personne qualifiée, dossier réglementaire et Iso 13485, UDI, suivi clinique après commercialisation et matérie réactovigilance.

La Direccte, par le biais du groupe de travail « aspects réglementaires » élargi depuis septembre 2017 aux différents partenaires institutionnels a notamment mis en place un calendrier partagé des événements relatifs aux dispositifs médicaux visant à assurer de la cohérence et de la continuité dans les actions engagées par les partenaires.



## Le SPÔTT « Terra Gers®, l'expérience slow tourisme »



Le comité départemental du tourisme « Destination Gers », avec le soutien des acteurs gersois, a bénéficié en 2015 d'un contrat de Structuration des Pôles Touristiques Territoriaux (SPÔTT) délivré par l'Etat sur le thème du slow tourisme. L'objectif du contrat est de permettre aux clientèles de vivre une expérience d'art de vivre pour faire du Gers une destination réputée de slow tourisme.

La Direccte accompagne cette démarche depuis l'origine. Elle a participé au quatrième comité de pilotage à Fleurance qui a permis à certains acteurs comme La Ferme aux étoiles, Les Jardins de Cocagne, la SCOP Ethiquable et le Laboratoire Maurice Mességué de mieux se connaître et de dresser le bilan 2017 des principaux axes de ce SPÔTT :

- augmentation de l'offre touristique sous le signe «Terra Gers®» ;

- structuration renforcée de l'offre touristique durable (labellisation de communes en station verte et station pêche, projet d'une rencontre sur le thème de l'économie sociale et solidaire) ;
- soutien au développement de l'itinérance douce ;
- actions de qualification autour de la thématique du goût (événementiels, marchés de terroir, produits oenotouristiques).

Cette rencontre a permis de rappeler que Mirande accueille du 21 au 24 juin l'assemblée internationale « [Cittaslow 2018](#) » qui rassemblera plus de trente pays.



## Lancement de l'Opération Interministérielle **Vacances 2018**

La période estivale constitue un moment privilégié, un temps fort de la consommation et du tourisme. Bien que de plus en plus exigeants sur la qualité et la valorisation de leurs achats, les consommateurs-vacanciers sont bien souvent loin de leurs repères habituels, ce qui les place dans une situation de relative vulnérabilité face à d'éventuels abus.

### Renforcer la confiance dans l'acte de consommation touristique

**Il est primordial de permettre au consommateur de faire jouer pleinement la concurrence, fondée sur une information transparente et loyale, et de bénéficier d'une offre présentant toutes les garanties de qualité et de conformité.** Renforcer la confiance dans l'acte de consommation touristique contribue à valoriser cette ressource économique que constitue le tourisme en France.

Reconduite chaque année, l'Opération Interministérielle Vacances a pour objectif de répondre à ces enjeux, sous la



© Fotolia.com

forme d'un dispositif mobilisant les compétences de chaque administration agissant de façon coordonnée pour assurer la **bonne information** du consommateur, la **loyauté des transactions** ainsi que la **sécurité** la plus rigoureuse des produits alimentaires et non alimentaires ainsi que celle des prestations de service.

### Du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre sur l'ensemble de la région

L'opération 2018 couvre la période du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre et se déploie sur l'ensemble de la région Occitanie avec une accentuation des contrôles dans les départements les plus prisés par les touristes : l'Aude, le Gard, les Hautes-Pyrénées, l'Hérault et les Pyrénées-Orientales.

Le pilotage du dispositif est assuré au niveau régional par la Direccte. Les manquements les plus fréquents concernent des réglementations « classiques » et anciennes susceptibles pourtant d'être bien intégrées par les professionnels, à savoir :

- les règles d'étiquetage ;
- les pratiques commerciales trompeuses ;
- la délivrance et le formalisme de la facture ;
- les règles générales d'hygiène des établissements ;
- le respect des règles de température des produits alimentaires.

**Dans la région Occitanie, 3124 contrôles ont été réalisés lors de l'OIV 2017. Des anomalies ont été relevées dans plus de 40% des établissements contrôlés.**

Cette année, le pôle C de la Direccte participe aux contrôles « opération vacances » en soutien aux départements, en particulier sur les marchés de plein vent en matière de fruits et légumes.

#### Les vérifications portent sur :

- la qualité des produits commercialisés ;
- la véracité des origines annoncées (« francisation ») et des mentions valorisantes (signes de qualité, IGP, AOP, « producteur »...).

Les contrôles portent aussi, au cours de l'été, sur les produits étrangers, par exemple sur le calibre réel des fruits en provenance d'Espagne, parfois sous-calibrés, notamment en début de campagne.



© Phovoir.fr

## Le Parcours Emploi Compétences, dispositif pour l'insertion professionnelle

**Le Parcours Emploi Compétences (PEC) est un dispositif d'insertion professionnelle et une forme d'emploi aidé qui repose sur l'emploi, la formation et l'accompagnement.**



### Pour quels publics ?

Les parcours emploi compétences sont destinés aux publics les plus éloignés du marché du travail : personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. Parmi celles-ci, une attention particulière est portée aux travailleurs handicapés et aux résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville. L'orientation vers un parcours emploi compétence repose sur un diagnostic réalisé par le conseiller du service public de l'emploi.

### Pour quels employeurs ?

La prescription du parcours emploi compétences se fait en faveur des employeurs du secteur non-marchand sélectionnés en fonction des critères suivants :

- le poste concerné doit permettre de développer la maîtrise de comportements professionnels et des compétences techniques transférables et favorisant l'accès des métiers qui recrutent ;
- l'employeur doit démontrer une capacité à accompagner au quotidien la personne. Il devra notamment désigner un tuteur chargé de favoriser la bonne intégration du salarié dans l'établissement ;
- l'employeur doit permettre l'accès à la formation et à l'acquisition de compétences : remise à niveau, pré-qualification, période de professionnalisation, VAE, acquisition de nouvelles compétences...
- le cas échéant, la capacité de l'employeur à pérenniser le poste.

### Dans quel cadre contractuel ?

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre de CUI-CAE dans le secteur non marchand, pour une durée de 9 à 12 mois et 20 à 26 heures hebdomadaires.

### Quelle aide financière pour les employeurs ?

En Occitanie, le montant de l'aide accordée aux employeurs varie de 50 à 60% du Smic brut selon les critères de l'arrêté préfectoral du 26 février 2018.

[Télécharger l'arrêté préfectoral](#)

### Comment est mis en œuvre le parcours emploi compétences ?

L'orientation en PEC s'appuie sur un **diagnostic global de la situation du demandeur d'emploi** réalisé par le conseiller du service public de l'emploi.

Le salarié en PEC bénéficie tout au long de son contrat d'un **accompagnement de son conseiller référent** articulé autour de **3 phases** :

- un entretien avec le référent prescripteur du service public de l'emploi, l'employeur et le futur salarié au moment de la signature de la demande d'aide. Il doit permettre la formalisation des engagements ainsi que la déclinaison des compétences que le poste doit permettre d'acquérir ;
- un suivi durant le contrat ;
- un entretien de sortie, en cas de besoin, 1 à 3 mois avant la fin du contrat.

Il doit permettre de maintenir le bénéficiaire dans une posture de recherche active d'emploi, de faire le point sur les compétences acquises, d'évaluer le cas échéant l'opportunité d'un renouvellement de l'aide au regard de l'intérêt pour le bénéficiaire et des actions de formation engagées, de mobiliser des prestations, ou encore d'enclencher une action de formation complémentaire aux compétences acquises pendant le parcours notamment dans le cadre du plan d'investissement compétences.





## CSE, anticipez !

**La Direccte Occitanie attire l'attention des dirigeants d'entreprises sur la mise en place de leur futur comité social et économique, avec un mot d'ordre : l'anticipation !**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, et conformément à l'ordonnance n°2017-1386 du 22 septembre 2017, **le comité social et économique (CSE) est désormais l'unique instance de représentation du personnel dans les entreprises d'au moins 11 salariés.**

- dans les entreprises de moins de 50 salariés, le comité social et économique reprend les attributions des délégués du personnel.
- dans les entreprises d'au moins 50 salariés, il exerce les fonctions des délégués du personnel, du comité d'entreprise et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

En conséquence, seules des élections des membres de la délégation du personnel au comité social et économique peuvent être organisées pour la mise en place ou le renouvellement d'une institution représentative du personnel, hormis les cas très particuliers des élections partielles au titre d'une instance mise en place avant l'ordonnance ou d'un protocole d'accord préélectoral signé avant le 23 septembre 2017.

**L'ensemble des entreprises devra avoir mis en place un comité social et économique avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020.**



Afin de permettre aux entreprises de s'organiser pour la mise en place du comité social et économique, il leur est possible de réduire ou de proroger les mandats arrivant à échéance en 2018 et de réduire les mandats arrivant à échéance en 2019, pour une durée maximale d'un an et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2019.



[Télécharger](#)

Des questions ? Dans ce document, 100 réponses concrètes sont apportées par le Ministère du travail aux questions que peuvent se poser les acteurs de la vie de l'entreprise : salariés, employeurs, représentants du personnel, sur le comité social et économique, notamment pendant la période d'instauration progressive de cette nouvelle institution représentative du personnel.



## Commerce extérieur et investissements directs étrangers (IDE) en Occitanie

**Un commerce extérieur excédentaire, sectoriellement et géographiquement très concentré autour de la métropole toulousaine.**

En 2017, l'Occitanie a assuré 11,3% (52,5 Mds €) des exportations de la France (463,3 Mds €) et 8,8% des importations. En dehors du cas spécifique de l'Île-de-France<sup>(1)</sup>, l'Occitanie est la 3<sup>e</sup> région exportatrice de province, derrière Grand Est et Auvergne-Rhône-Alpes, à quasi parité avec Hauts de France.

Parmi les 5 régions excédentaires en 2017, l'Occitanie représente le 1<sup>er</sup> solde positif, avec 4,6 Mds € (contre 9,3 Mds € en 2015). Le solde global de notre pays est négatif (-79,8 Mds € en 2017).

En 2017, 79,4% des exportations occitanes et 65,5% des importations sont réalisées par la Haute-Garonne.

73% des exportations (38 Mds €, dont 37 Mds € pour la Haute-Garonne) sont liées à l'industrie aéronautique et spatiale (et ferroviaire) et 55% des importations (dont la quasi-totalité pour la Haute-Garonne). (2017)

L'Allemagne (16,2%) et la Chine (12,2%) sont les 1<sup>er</sup> clients ; l'Allemagne (23,5%) et le Royaume-Uni (18,5%) les 1<sup>ers</sup> fournisseurs. (suite p6)

Source : Douanes - Le commerce extérieur de biens - Occitanie

(1) 1<sup>ère</sup> région exportatrice. En outre, pour la comptabilisation des échanges d'électricité (par ligne haute-tension) et de gaz naturel (par gazoduc), ces flux sont attribués au département de PARIS (75)

**« L'effet Airbus » joue aujourd'hui à plein pour le commerce extérieur occitan, dont l'avenir va dépendre pour ses grandes masses de la politique de *sourcing* du groupe, dans un marché global de l'aviation civile commerciale en pleine expansion.**

**En dehors de l'aéronautique et de l'espace, la région présente un commerce extérieur déficitaire, avec un tissu de PME exportatrices moins performant que la moyenne nationale.**

## Commerce extérieur (suite)

### Des faiblesses structurelles et une compétitivité à améliorer en dehors de l'aéronautique-espace.

Sans le matériel de transport (l'aéronautique pour l'essentiel), la région Occitanie devient structurellement déficitaire dans pratiquement tous ses secteurs, y compris les IAA<sup>(2)</sup> et les produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture.

En 2013 et 2014, l'Insee a effectué des études comparatives<sup>(3)</sup> sur les PME exportatrices en ex-MP et ex-LR. Il en ressortait que la part de PME exportatrices en Occitanie était inférieure à la moyenne nationale.

En ex-MP, seulement 5,9% des PME étaient exportatrices (5200 sur 88000 au moment de l'étude) contre 8,2% au niveau national. Et 84% des exportations étaient assurées par des grandes PME (50-205 employés) ou des PME très productives. (High-tech) 4,5% du chiffre d'affaires des PME de l'ex-MP était lié à l'export contre 6% en moyenne nationale. Les chiffres pour l'ex-LR étaient peu ou prou similaires, voire inférieurs.

**C'est un enjeu collectif important, car la faiblesse du « Mittelstand » français est déjà bien connue<sup>(4)</sup> et désignée comme une des causes de nos décevantes performances extérieures. Le fait que les PME occitanes soient en-deça de cette moyenne nationale déjà insuffisante représente un défi.**

### L'attractivité et les investissements directs étrangers en Occitanie: des marges de progression.

A ce jour, il n'existe pas de données de stock d'investissements étrangers en région. La Banque de France publie les données de flux et de stock au niveau national. Business-France publie régulièrement un document sur les flux annuels, avec des données d'emploi. L'Insee publie des données sur l'emploi et le chiffre d'affaires des établissements sous contrôle étranger. En Occitanie, l'agence AD'OCC tient un recensement des IDE.

Extrait du rapport Business France 2017 sur les IDE: « Plus de 1 200 entreprises étrangères sont présentes en Occitanie et emploient plus de 80 000 salariés. » (2017)<sup>(5)</sup>.



Designed by Pressfoto / Freepik



D'après Business France, l'Occitanie se situe en 2016 et 2017 parmi les trois premières régions d'accueil des IDE en France en termes de décisions de *flux d'investissement*.

Selon les sources statistiques de l'Insee<sup>(6)</sup>, l'Occitanie occupe une position plus modeste en *stock d'investissement étranger*, parmi les 3 dernières régions françaises métropolitaines, hors Corse.

Un tiers des exportations françaises sont réalisées par des entreprises sous contrôle étranger. De ce fait, leur sous-représentation en Occitanie (8% de l'emploi marchand, contre 14-15% dans les régions du nord, de l'est et du sud-est) pèse sur les performances à l'exportation de la région. Cela s'explique par le caractère géographiquement « périphérique » de la région par rapport à la dorsale industrielle européenne Londres-Francfort-Milan. La Nouvelle Aquitaine ou la Bretagne sont dans une situation identique.

**Les bons résultats observés en 2015 et 2016 sont encourageants. Toutefois, l'Occitanie fait face à un enjeu de rattrapage du stock d'IDE, si elle veut profiter à plein des investissements, des transferts de technologie et de savoir-faire qui y sont liés. Là encore, la question des synergies entre l'industrie aérospatiale et le reste du tissu productif régional se pose. Enfin, le développement attendu des économies africaines pourrait présenter une opportunité pour attirer des investisseurs souhaitant disposer de bases arrière européennes proches de l'Afrique.**

(2) Les IAA sont légèrement excédentaires en 2014/15 (+ 70 M€) mais l'ensemble est déficitaire de près de 500 M€. (Effet marché St Charles)

(3) N° 151 – Juillet 2013 (6 pages) / N° 3-Novembre 2014 (Insee analyses LR)

(4) En France, les 1000 premiers exportateurs font 70% des exportations, et il n'existe que 125 000 exportateurs contre plus de 300 000 en Allemagne.

(5) Il semble qu'un changement de source statistique et de comptabilisation soit intervenu entre les deux exercices

(6) Ésane – LIFI

## Les délais de paiement interentreprises : une amélioration

**Le contrôle des délais de paiement interentreprises constitue une priorité de la DGCCRF. En effet, les retards de paiement entre entreprises nuisent à leur compétitivité et augmentent le risque de défaillances.**

**En 2017, l'amélioration s'est poursuivie sous le double effet de la pression des contrôles et de l'évolution du cadre juridique : les retards sont descendus pour la première fois sous les 11 jours.**

### Bilan des contrôles et des sanctions

En 2017, au niveau national, la DGCCRF a contrôlé plus de 2 600 établissements dans le cadre des enquêtes sur le respect des délais de paiements. 230 procédures d'amende administrative ont été lancées. 23 décisions d'amende ont fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DGCCRF.

**En Direccte Occitanie**, le service Concurrence du pôle C composé de 18 agents a contrôlé 230 établissements et instruit 19 sanctions administratives pour non-respect des délais de paiement, atteignant près de 1 200 000 euros. Le recouvrement des amendes est centralisé par le niveau national. Les contrôles ont concerné tous types d'entreprises (grandes entreprises, ETI, PME, TPE), avec une attention particulière portée aux entreprises publiques, aux secteurs du BTP, du transport et de la grande distribution. Le ciblage des entreprises est principalement établi à partir de bases de données économiques permettant d'observer le crédit fournisseur des entreprises, des renseignements recueillis sur le terrain par



les agents CCRF, des échanges entre services de la Direccte et de la Dreal, ou encore des signalements de professionnels.

### Le dispositif de sanction renforcé

L'année 2018 sera vraisemblablement marquée par l'augmentation prévisible du montant des amendes liée à l'application des dispositions de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 (dite loi Sapin II) qui portent le plafond de l'amende de 375 000 € à 2 millions d'euros pour une personne morale, permettent le cumul des sanctions et prévoient la publication systématique des décisions de sanctions sur le site de la DGCCRF.

## Appels à projets

### Appel à projets « Destination pour tous »

La marque « Destination pour tous » sera attribuée début 2019 aux territoires et collectivités qui auront montré leur capacité à accueillir les touristes en situation de handicap, mais aussi les personnes à besoins spécifiques de mobilité. Afin de valoriser l'accueil pour tous dans le tourisme et ainsi mettre en exergue les marques nationales du tourisme accessible portées par l'Etat, « Destination pour Tous » et « Tourisme & Handicap » le service Développement Territorial et Tourisme de la Direccte Occitanie a organisé le 16 mai dernier à Colombiers un séminaire d'information.

Cette journée a ainsi permis d'informer sur l'appel à candidature « Destination pour tous », son nouveau cahier des charges et d'accompagner les collectivités et territoires désireux de s'engager dans une démarche citoyenne. Les témoignages ont permis de souligner la méthodologie de conduite et l'engagement nécessaire à cette démarche.

[En savoir plus](#)



### Appel à projets « Initiative pour l'emploi des jeunes » - IEJ

Traduction de l'engagement de l'Union européenne à s'engager en faveur de l'emploi des jeunes, l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) vise à offrir un parcours d'insertion professionnelle et sociale à la partie des jeunes français les plus en difficulté.

Il s'agit de proposer à ces jeunes un emploi de qualité, une formation continue, un apprentissage ou un stage.

L'IEJ vise ainsi tous les jeunes âgés de moins de 26 ans

sans emploi et ne suivant ni études ni formation (dénommés NEET), résidant dans les régions éligibles, celles où le taux de chômage des jeunes est supérieur à 25%. Ces jeunes gens sont inactifs ou chômeurs (y compris les chômeurs de longue durée), inscrits ou non en tant que demandeurs d'emploi.

**Date limite de dépôt des candidatures : 30/06/2018**

[En savoir plus](#)

## Nouvel appel à projets **France Expérimentation**

La seconde vague d'appels à projets France Expérimentation vise à lever les freins législatifs ou réglementaires au développement de solutions innovantes.

Le gouvernement a lancé le 3 mai 2018 un nouvel appel à projets « France Expérimentation » qui va permettre à des projets innovants et ambitieux de disposer de dérogations temporaires à certaines dispositions législatives ou réglementaires.

Les projets de dérogations à des normes législatives retenus seront insérés dans la section « expérimentation » du projet de loi PACTE, actuellement en phase de rédaction. Les demandes de dérogations réglementaires seront, quant à elles, instruites au fil de l'eau.

[En savoir plus](#)



## Appel à projets «**Services numériques innovants destinés au tourisme**»

Dans le cadre de leur politique de structuration nationale du tourisme de mémoire le Ministère de l'Economie et des Finances (Direction Générale des Entreprises - DGE) et le Ministère des Armées (Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives - DPMA), lancent un appel à projets « Services numériques innovants destinés au tourisme de mémoire et d'histoire en France ».

Lancé au printemps 2018, ce nouvel appel à projets a pour ambition de renforcer le soutien à la création de dispositifs innovants de mise en tourisme, d'aide à la visite et de médiation par les destinations et sites de mémoire et d'histoire et couvre l'ensemble du territoire national.

L'objectif de cet appel à projets est donc d'une part de doter les territoires et les sites de mémoire et d'histoire concernés d'ou-

tils innovants, facilitant la visite des lieux et la compréhension de l'Histoire, notamment pour les jeunes publics, de contribuer à renforcer le lien armées-Nation et, d'autre part, de positionner la France comme une destination innovante et attractive à l'international à travers la diversification de son offre de tourisme de mémoire et d'histoire.

Le montant de l'aide octroyée est plafonné à 20 000 € TTC par projet retenu et ne peut excéder 50% du coût total du projet.

**La date limite de réception des candidatures est fixée au lundi 16 juillet 2018 à 12h00.**

La sélection des projets interviendra en septembre 2018 et la mise en œuvre des projets durant l'année 2019.

[En savoir plus](#)



## L'appel à projets «**100% inclusion**» une expérimentation à grande échelle pour l'accès à l'emploi

Lundi 4 juin 2018, Muriel Pénicaud, Ministre du travail a lancé l'appel à projets « 100% inclusion », une expérimentation à grande échelle, dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences, pour favoriser l'accès à l'emploi des moins qualifiés, notamment dans les territoires les plus défavorisés.

Toutes les structures, publiques et privées, pourront y répondre. Un jury, présidé par le fondateur dirigeant des boulangeries Eric Kayser, se réunira tous les trimestres pour sélectionner des

projets innovants capables d'identifier les jeunes et les demandeurs d'emploi, les remobiliser, les orienter et les accompagner vers l'emploi durable.

Les candidatures se font en ligne, via le [site des consultations de la Caisse des dépôts et consignations](#).

[En savoir plus](#)

## Dernières publications

- **Les chiffres-clés Occitanie - édition 2018** ..... [Consulter](#)
- **L'offre de services de la Direccte Occitanie en faveur des PME** ..... [Consulter](#)
- **Escales avril 2018 : les plans de sauvegarde de l'emploi : près de 230 établissements de la région Occitanie sont touchés par un PSE initié en 2017** ..... [Consulter](#)
- **Note de conjoncture : vue d'ensemble de la conjoncture dans la région en matière d'activité économique et de politiques d'emploi** ..... [Consulter](#)
- **Etude Insee-Direccte-DDDFE Hérault : Place des femmes dirigeantes dans l'Hérault : la parité est loin d'être acquise** ..... [Consulter](#)

**Directeur de la publication :** Christophe Lerouge, Directeur régional  
**Responsable de la rédaction :** Christine Lemoal, Chargée de communication

**Comité de rédaction :** Pôles 3E, C et T de la Direccte  
**Crédit photos :** Fotolia, Phovoir.fr, Direccte Occitanie